Table ronde des gestionnaires

Façades Manche Mer du Nord et Atlantique

2, 3 et 4 juin 2015

Centre ALUDEO –TREBEURDEN

Compte-rendu

Le principe des tables rondes, organisées pour la première fois en avril 2011 au Croisic pour la façade atlantique et en mai 2011 à Courseulles-sur-Mer pour la façade Manche Mer du Nord, est de proposer un échange concret et ouvert entre les gestionnaires d'aires marines protégées. L'objectif est de promouvoir des retours d'expériences et une expression des besoins tout en favorisant une dynamique inter-sites.

Cette cinquième édition a pour la première fois réunie les deux façades Atlantique et Manche mer du Nord. Le centre Aludeo de Trébeurden a permis d'accueillir près de 80 personnes sur 3 jours : chargés de mission Natura 2000, conservateurs et chargés de mission de réserves naturelles, chargés de mission des sites du Conservatoire du Littoral, chargés de mission des DREAL Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Basse-Normandie, chargés de mission DIRM NAMO et MMN, chercheurs (CEBC/PELAGIS, MNHN, UBO, UFR Rennes 1), chargés de mission de l'Agence des aires marines protégées, personnels de l'ONEMA et de l'ONCFS, associations (APECS, BV, CMNF, GEOCA GECC, LPO).

Ce compte-rendu résume l'essentiel des messages qui ont été portés par les différents intervenants et indique sous forme synthétique la teneur des questions que ces présentations ont suscitées. Les diaporamas sont disponibles sur :

http://www.maia-network.org/accueil/les_documents

http://www.panache.eu.com/accueil_panache/productions/documents

Mardi 2 juin 2015

Introduction par Mme. Le Sous-préfet de Lannion

Connaître, concilier, partager, et protéger sont des valeurs communes aux aires marines protégées et aux politiques publiques en général. La protection du milieu marin devient de plus en plus nécessaire face à la multiplication et l'intensification des activités en mer. Le développement d'outils législatifs et de la police de surveillance au sein des aires marines protégées permettent sa mise œuvre, mais l'implication des acteurs locaux est essentielle pour une meilleure acceptabilité, notamment vis-à-vis du monde économique. La côte de granit rose, avec deux grandes aires marines protégées, est concernée au premier chef par ces conflits entre protection de l'environnement marin et développement des activités économiques et touristiques. La mise en place d'indicateurs écologiques contribuera également à un meilleur management des ces territoires.

PANACHE (Protected Area Network Across the Channel Ecosystem) VALMER (Evaluation des services écosytémiques dans l'espace Manche) : Retours des séminaires finaux

PANACHE

Christophe Aulert (AAMP)

Rappel du projet : l'objectif était d'arriver à une meilleure protection et gestion du milieu marin dans la Manche, par la mutualisation et la mise en cohérence des différentes approches et des connaissances entre les gestionnaires français et anglais. 12 partenaires ont participé (8 anglais et 4 français). 6 thématiques (cohérence écologique, suivi des AMP, gestion des AMP, sciences participatives, BDD/web SIG, communication)

Points clés et perspectives :

- Renforcement des **programmes d'observation** et de **coopération** technique et scientifique (observatoire prédateurs supérieurs, test de traineau pour la vidéo tractée, utilisation du sonar multifaisceaux pour le suivi des habitats et de la bathymétie…)
- Construction d'un véritable **réseau d'acteurs de la gestion des AMP** en Manche.
- Implication dans le processus de **planification**.
- Nécessité de structurer et de financer durablement des **actions communes**.

VALMER

Diane Vaschalde (AAMP)

Rappel du projet : l'objectif était de développer et tester des **méthodologies d'évaluation des services écosytémiques marins** utiles pour la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. **11 partenaires, 6 sites pilotes** (Golfe Normand-Breton, PNM Iroise, Golfe du Morbihan, Poole Harbour, Plymouth Sound- Fowey, North-Devon).

Points clés et perspectives :

- Communication (publics divers, produits variés)
- Capitalisation et valorisation des acquis (partage des démarches et des résultats, colloque national)
- Nouveau(x) projet(x) ? CoMMA (Interreg VA)

Voir ppt : 2015_table ronde Atl-MMN_PANACHE_VALMER

Contacts : diane.vaschalde@aires-marines.fr; christophee.aulert@aires-marines.fr

PEGASEAS (Promouvoir une gouvernance efficace de l'écosystème Manche) : Enseignements du projet

Christophe Aulert (AAMP)

Rappel du projet : l'objectif était de Contribuer à une gouvernance des écosystèmes marins de la Manche par la capitalisation d'une suite de projets Interreg IVA France (Manche)-Angleterre. 11 projets, 12 partenaires

Actions : **Audit des résultats** des 11 projets = réalisation d'une matrice d'analyse amenant à la définition de questions basées sur 6 thématiques (fonctionnement et gestion des écosystèmes marins, gestion et usage des informations et données, activités et pression sur le milieu marin, gouvernance multi-échelle dans la Manche, partenariats, communication et engagement des parties prenantes). Réponses à ces questions dans 13 rapports regroupées dans un **compendium** (www.pegaseas.eu). **Recommandations** et défis futurs pour le programme Interreg V. **Guide sur la gouvernance efficace de la Manche** avec quelques messages clés (besoin d'un suivi à long terme des écosystèmes marins - nécessité de développer des méthodologies communes et de partager les bonnes pratiques - intégrer les évaluations environnementales, sociales et économiques des activités humaines dans les processus de gestion - identification de lacunes spécifiques dans la recherche et le besoin de développer des indicateurs - utilisation accrue des plateformes multimédias pour la dissémination des informations…). **Communication** (émissions de radios disponibles en podcast (www.pegaseas.eu)...

Voir ptt : 2015_table ronde Atl-MMN_Projet PEGASEAS

Contact : christophe.aulert@aires-marines.fr

Retour du séminaire Bio-géographique N2000 – St Malo – mai 2015

Gaëlle Beergunnot (AAMP)

Saint Malo a donné un nouveau souffle dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Ce nouveau type de séminaires biogéographiques, qui n'est pas destiné à conduire stricto sensu des évaluations du réseau Natura 2000 (en terme de désignation de sites), sont conçus comme un processus continu dédié à la mise en réseau des Etats membres, des scientifiques, des gestionnaires et utilisateurs des

sites Natura 2000, et des associations de protection de la nature. Ils ont vocation, par région biogéographique, à identifier les enjeux en matière de préservation ou de conservation des types d'habitats et espèces d'intérêt communautaire, et à définir les objectifs communs de gestion des sites, afin de renforcer la coopération et les synergies du réseau d'acteurs. Ils s'appuient sur des diagnostics partagés portant sur l'évolution de l'état de conservation d'un ensemble d'habitats et d'espèces et sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques mises en œuvre pour améliorer leur état de conservation. A l'issue des différents séminaires, sont attendues, de la part des acteurs, des propositions d'événements ou d'actions de développement du réseau (mise en place de groupes thématiques d'experts, réalisation d'expositions, d'ateliers, de visites de terrain, élaboration de brochures...) et non des actions « concrètes » de gestion, qui, pour leur part, sont à mettre en œuvre par les Etats membres au niveau de chaque site.

Voir ppt :2015_table ronde Atl MMN_séminaire biogéo

Contact : gaelle.beergunnot@aires-marines.fr

Programme de surveillance de la DCSMM : Comment lier les différents programmes ? Quels liens entre aires marines protégées et programme de surveillance ? Ce que l'on sait aujourd'hui et ce que l'on saura demain.

Sophie Beauvais (AAMP)

Rappel des objectifs et du calendrier DCSMM :

Objectif : 2020 atteinte ou maintien du « bon état écologique » (BEE).

Rappel du calendrier : 2012 Evaluation initiale + définition du BEE et des objectifs environnementaux (OE), 2014 élaboration et mise en œuvre du programme de surveillance (PdS), 2015 élaboration et mise en œuvre du programme de mesures (PdM), 2016 lancement du PdM. Mise à jour de tous les éléments tous les 6 ans.

Le PdS compte 13 programmes thématiques ; l'AAMP est coordinatrice de 4 : oiseaux, mammifères marins, habitats benthiques et déchets. Les noms des personnes référentes sur chaque thématique sont disponibles dans le ppt.

Des clés de lecture sont ensuite données pour savoir ce que contiennent chaque thématique et comment lire les chapitres s'y rapportant.

Il y a une grande hétérogénéité entre les programmes du PdS (informations, protocoles, dispositifs): certains ont bénéficié de réflexions antérieures (contaminants, espèces commerciales), certains dépendent d'autres Directives UE (DCE, Paquet Hygiène, Politique Commune de la Pêche…) ou font l'objet de groupes de travail dédiés (déchets, perturbation sonores). Le suivi de l'état écologique est plus complexe que celui des pressions, aussi les programmes concernant la biodiversité sont les moins avancés.

Coût global estimé : 80 millions d'€/an (dont 50 renvoient à des dispositifs existants et 30 à des amélioration/compléments de dispositifs existants ou à de nouveaux dispositifs), la DEB cherche des financements, l'AFB sera mobilisée et l'Agence de l'eau pourrait participer davantage qu'elle ne le fait aujourd'hui.

Suite du travail en 2015 : affiner les recommandations scientifiques, développer la gestion des données, trouver des maîtres d'ouvrages.

Débat : Les tableaux de bord des AMP aideront à suivre la cohérence des suivis avec ceux de la DCSMM.
La définition du BEE est commune à tous les états membres, mais il reste quelques objectifs environnementaux et indicateurs à affiner.

Voir ppt : 2015_table ronde Atl-MMN_PdS_DCSMM

Contact : Sophie.beauvais@aires-marines.fr

Présentation des conclusions du séminaire de lancement du GIS HomMer « Contribuer à la gestion des aires marines protégées – Pratiques en sciences humaines et sociales ». Cette manifestation a permis de prioriser les actions futures du GIS au regard des orientations formulées par les participants.

Eric Le Gentil (GIS HomMer)

Présentation du GIS HomMer : composition, fonctionnement, objectifs

Les plénières et ateliers du séminaire ont permis d'identifier et prioriser les questionnements scientifiques potentiellement structurants pour le GIS.
3 problématiques sont ressorties :

- Connaissance des usages (dynamiques spatio-temporelles, perceptions et valeurs associées, reconfiguration et durabilité vis-à-vis des objectifs de gestion, approche interdisciplinaire)
- Capacité de charge (diversité des critères à considérer (dimensions biologique et humaines), opérationnaliser cette notion pour la gestion)
- Gouvernance des AMP (modalités des processus participatifs dans le cycle de vie d'une AMP ; adaptabilité/résilience des différents modes de gouvernance des AMP)

Voir ppt : 2015_table ronde Atl-MMN_GIS-HomMer

Contact : eric.legentil@univ-brest.fr

Atelier 1 : Analyse des services écosystémiques : panel d'opérationnalisations possibles

Karine Dedieu (AAMP), Diane Vaschalde (AAMP), Philippe Le Niliot (PNMI), Alice Vanhoutte-Brunier (PNMI), Rémi Mongruel (Ifremer), Juliette Herry (Golfe du Morbihan)

Les services écosystémiques sont un sujet 'à la mode', mais qu'en est-il de l'opérationnalisation de cette notion ? A partir des travaux du parc naturel marin d'Iroise, de la mission d'étude du golfe Normand-Breton et du parc naturel régional du Morbihan menés dans le cadre du projet VALMER, il s'agira de montrer des cas concrets d'évaluation des services écosystémiques marins, dans des contextes de gestion différents, avec des objectifs variés (aide à la décision, awareness raising…) et à l'aide de méthodes diversifiées (économiques, écologiques, multicritères…). La discussion pourra porter sur les conditions de mise en œuvre (coûts, temps, niveaux de connaissance requis au regard des objectifs…), ainsi que sur les intérêts ou besoins d'autres aires marines protégées qui voudraient tester ces approches, en en connaissant les opportunités et limites.

Objectifs généraux de l'atelier :

1. Partage d'expériences sur les services écosystémiques marins => partage des résultats du projet Interreg VALMER (2012-2015)
2. Discussion sur les conditions de mise en œuvre (coûts, temps, niveaux de connaissance requis au regard des objectifs…), opportunités et limites de cette approche au travers des cas d'étude
3. Recueil des intérêts ou besoins d'autres aires marines protégées qui voudraient tester ces approches, en en connaissant les opportunités et les limites.

Déroulé :

- Présentation introductive sur les services écosystémiques et leur évaluation

- Illustration par des études de cas du projet VALMER (3 cas d'étude français)
- Discussion et travail autour des besoins en lien avec les SE
- Conclusions et suites à donner

Voir CR complet de l'atelier en annexe 1 + ppt :

- *2015_table ronde Atl-MMN_ServicesEcosystemiques_Generalites*
- *2015_table ronde Atl-MMN_ServicesEcosystemiques_site GdM*
- *2015_table ronde Atl-MMN_ServicesEcosystemiques_site GNB*
- *2015_table ronde Atl-MMN_ServicesEcosystemiques_site PNMI*

Contacts: AAMP: Karine.dedieu@aires-marines.fr , *Diane.Vaschalde@aires-marines.fr*, *philippe.leniliot@aires-marines.fr*

Ifremer : Remi.Mongruel@ifremer.fr

Parc naturel régional du Morbihan : Juliette.herry@golfe-morbihan.fr

Atelier 2 : Concertation « méthode d'accompagnement des changements »

Gaëlle Beergunnot (AAMP), Gaëlle Amice (AAMP)

Comprendre et mettre en application, à travers des mises en situation sur différentes thématiques, la méthode d'accompagnement des changements de comportements humains en relation avec la conservation des habitats, dite la « théorie du changement », theory of change, développée par l'organisation Rare.

L'atelier a permis la mise en application de la méthode Rare basée sur l'exemple de la durabilité de l'activité de pêche à pied récréative.

Voir ppt :

- *2015_table ronde Atl-MMN_accompagnement au changement*
- *2015_table ronde Atl-MMN_accompagnement au changement_restitution »*

Contacts : gaelle.beergunnot@aires-marines.fr , gaelle.amice@aires-marines.fr

Mercredi 3 juin 2015

Analyse du risque de dégradation des habitats par les engins de pêche : retour d'expérience de la Baie de Seine, état d'avancement en Atlantique.

Hugues Casabonnet (AAMP) et Antonin Hubert, (AAMP).

La circulaire DEB/DPMA du 30/04/2013 (dite « analyse des risques pêche ») traite de la prise en compte des activités de pêche professionnelle au sein des sites Natura 2000. En effet, de part les particularités de cette activité (diversité des pratiques/engins/taille et puissance des navires ; mobilité de l'activité à l'intérieur et à l'extérieur des sites Natura 2000 ; variabilité dans le temps et l'espace de l'activité ; gestion régie par la PCP), la pêche professionnelle n'est pas listée dans les activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000. Aussi la circulaire propose :

1. D'évaluer objectivement les risques d'impacts de l'activité de la pêche professionnelle sur les habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ;

2. De proposer, si nécessaire, des mesures au sein du site qui permettraient de réduire et d'éviter les risques d'impacts des activités de pêche sur ces habitats. Ces mesures permettant d'éviter les risques

de dégradations des habitats d'intérêt communautaire garantissent que les activités de pêche n'ont pas d'incidences significatives au sein des sites Natura 2000 et permettent en conséquence aux activités de pêche de répondre aux enjeux de conservation du site sans les soumettre à évaluation des incidences.

Cette analyse du risque de la dégradation est basée sur une méthode élaborée par le MNHN. Elle consiste à croiser les données habitats et activités pour identifier les zones à enjeux, évaluer l'intensité/fréquence de l'impact et proposer des mesures de gestion permettant d'éviter ces impacts. Elle est conduite par l'animateur du site en partenariat avec l'Agence des aires marines protégée et les professionnels de la pêche, avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat (DIRM et DREAL). Le cas échéant, les mesures de gestion proposées sont harmonisées à l'échelle de la façade par les DIRM. Le bilan de cette analyse et les mesures de gestion adoptées seront intégrés au DOCOB dans la partie « diagnostic socio-économique » et dans la partie « proposition de mesures de gestion ». Cette intégration est réalisée à l'occasion de l'actualisation du DOCOB en COPIL, suite à une présentation et une discussion avec ses membres.

Le site de Baie de Seine occidentale a été le premier site N2000 marin de la façade MMN à mettre en œuvre l'analyse des risques puis à proposer des mesures réglementaires. Suite à Analyse des risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle, des mesures de gestion ont été proposées par l'AAMP (opérateur principal) et le CRPMEM-BN (opérateur associé). Celles-ci ont fait l'objet d'une longue concertation (18 mois). Une dizaine de GT et de réunions de concertation ont permis d'aboutir à un compromis grâce à la prise en compte des enjeux socio-économiques forts, et des demandes formulées par les différents acteurs.

Voir ptt : 2015_table ronde Atl-MMN_peche_N2000

Contacts : Hugues.casabonnet@aires-marines.fr; antonin.hubert@aires-marines.fr

Atelier 3 : Les prédateurs supérieurs : des projets Interreg dans chaque façade.

Façade Manche Mer du Nord : Finalisation du projet APROCHE (Action for Predators Over Channel Ecosystem) en vue de la deuxième phase de validation.

Christophe Aulert (AAMP)

Suite aux projets Interreg PANACHE et PEGASEAS, une partie des partenaires et d'autres institutions et organismes diversifiés (ONG, Scientifiques, gestionnaires AMP) ont décidé de lancer un nouveau projet portant sur les prédateurs supérieurs et leurs interactions avec les activités humaines (montage d'un observatoire sur les prédateurs supérieur à l'échelle de la SRM). Ce projet répond aux besoins des différentes directives européennes et conventions internationales en vigueur ainsi qu'à un besoin de gouvernance durable pour une gestion de l'écosystème marin.

Le dépôt du projet APROCHE a eu lieu mi-mai pour la première phase de validation, cet atelier était l'occasion pour la SRM MMN de préparer la deuxième étape de validation et de peaufiner certaines actions programmées avec l'aide des organismes partenaires et prestataires du projet. Une discussion a été lancée avec les CRPMEM présents sur l'implication des CRPMEM dans ce projet plus particulièrement sur les aspects interaction pêche et prédateurs supérieurs.

Voir ppt : 2015_table ronde Atl-MMN_Montage du projet observatoire_MMN

Contact : christophe.aulert@aires-marines.fr

Façade Atlantique : Montage d'un projet Interreg sur l'Arc Atlantique : Suivi et gestion des espèces N2000 et OSPAR à l'échelle de l'Arc atlantique (focus prédateurs supérieurs)

Mathieu Entraygues (AAMP), Guillaume Paquignon (AAMP)

L'antenne Atlantique réfléchit à se doter, d'un observatoire des prédateurs supérieurs, initié par un projet Interreg. Cet Interreg devrait évidement faire le lien avec les autres projets (PANACHE, MAIA, Interreg prédateurs supérieurs MMN (APROCHE), OMEGA,…) et permettre de répondre aux objectifs de conservation et de protection des espèces (mise en œuvre DCSMM, DHFF/DO, convention OSPAR…), …). L'atelier a permis de poser les premières réflexions avec les gestionnaires.

Toujours en cours, pour plus d'info, se rapprocher de Mathieu Entraygues (pour les oiseaux) et de Guillaume Paquignon (pour les mammifères marins, élasmobranches et les amphihalins).

Contacts : Mathieu.Entraygues@aires-marines.fr, Guillaume.Paquignon@aires-marines.fr

Atelier 4 : Police-surveillance en AMP

Jérome Caberlguen (ONCFS), François Boudet (DIRM NAMO), Barthélémy Gonella (AAMP), Frédérique Corre (LPO)

Les différentes polices de l'environnement en mer sont présentées (cf. doc 2015-05-05 Synthèse AAMP polices de l'environnement V2.0) telles qu'elles existent aujourd'hui (en date de la note, mai 2015, attention les contours des lois peuvent changer très vite).

D'autre part, le Gouvernement a émis une instruction (en date du 13 mars 2015) relative à la mise en place d'un dispositif ministériel de contrôle des aires marines protégées et de certaines autorisations délivrées dans les eaux métropolitaines au titre de la protection de l'environnement marin. Elle demande la mise en place d'un « plan de façade » dans le but de mener des contrôles dans les AMP et répondant aux besoins exprimés par les gestionnaires et les administrations. Ces plans sont annuels et déclinés par façade DIRM. L'instruction ne concerne que les moyens du MEDDE (DIRM et DDTM sur les aspects environnement, DREAL (MIP : mission de coordination de polices), réserves naturelles, parcs nationaux, AAMP, ONCFS, ONEMA), la mer métropolitaine mais exclus l'estran.

La façade NAMO (nord atlantique manche ouest = Bretagne + Pays de la Loire) est la première à lancer ces travaux sur la base des enquêtes menées auprès des gestionnaires en 2012. Ce premier plan se veut ***expérimental*** quant-aux choix de mise en œuvre : qui va hiérarchiser et effectuer les contrôles sur le terrain ? Plusieurs options possibles :

- Les CODOP (comité départemental de coordination opérationnelle), moyens des DDTM (préfet de région) historiquement axés sur le contrôle des pêches
- Les MISEN (missions interservices de l'eau et de la nature), moyens des DDTM (préfet maritime) historiquement axés sur le contrôle des enjeux environnement, et qui concernent également l'estran

Pour cette première édition, chaque département va choisir l'une ou l'autre organisation et un bilan sera effectué en fin d'année 2016 pour déterminer la plus adaptée.

Il est convenu que les moyens alloués aux CODOP comme aux MISEN ne seront pas augmentés, il s'agit de prioriser les actions à mener, (les missions « historiques » et celles liées à l'environnement émanant des gestionnaires d'AMP).

Dans un esprit de pragmatisme, il est proposé de mener, dans un premier temps, cette expérimentation sur la façade NAMO (sous la tutelle de la DIRM NAMO) durant l'année 2016. Le retour d'expérience permettra de généraliser ces plans de façade à l'ensemble des façades métropolitaines en tenant compte des spécificités de chaque région.

L'Agence va être chargée de collecter et de faire remonter les besoins exprimés par les gestionnaires aux DIRM. Nous reviendrons donc vers vous courant 2016.

Entre temps, si des demandes spécifiques doivent être faites, vous pouvez contacter le bureau de surveillance et de contrôle de l'Agence (bsc@aires-mariens.fr) si vous le souhaitez.

Des échanges ont lieu sur la position délicate des chargés de mission N2000 au regard de ces enjeux contrôle. En effet, certains gestionnaires mettent en avant leur difficulté à faire remonter les besoins en contrôle, car ceci pourrait être assimilé à de la « délation » et venir défaire leur rôle de médiateur sur leur site, construit avec le temps et basé sur la confiance avec les acteurs. D'autres chargés de mission répondent à cela qu'il est possible de faire remonter des besoins génériques, sur des espaces ou des comportements répandus, sans pour autant dénoncer des individus. L'Agence prendra effectivement cela en compte dans la formulation des remontées des besoins.

Voir ppt:

- *2015_table ronde Atl-MMN_surveillance_Instruction Gouv 130315 controles AMP*
- *2015_table ronde Atl-MMN_surveillance_Plans de contrôle AMP*
- *Ppt liste des polices*
- *Délimitation de l'espace maritime français*
- *2015-05-05 Synthèse AAMP polices de l'environnement V2.0*

Contacts: ONCFS: jerome.cabelguen@oncfs.gouv.fr, LPO: frederic.corre@lpo.fr,

AAMP: barthelemy.gonella@aires-marines.fr,

DIRM NAMO: francois.boudet@developpement-durable.gouv.fr

Zones de protection renforcées : travaux du Forum en cours sur le recensement des réglementations en place dans les aires marines protégées ; et suites à donner : efficacité de ces zones et besoins de renforcement de la protection sur certaines zones ?

Vincent Toison (AAMP)

Depuis 2006, les surfaces d'AMP ont rapidement augmenté pour atteindre près de 17% des eaux françaises en 2014. Cependant, seulement 0.22% de la ZEE est en ZPR alors qu'à terre, l'objectif de la SCAP est de 2% du territoire national en protection forte d'ici 2020. Après plusieurs années de mise en place, les ZPR ont démontré leur intérêt pour la biodiversité (augmentation de la biomasse et de la taille des ressources, augmentation de la densité et de la diversité des peuplements et des habitats) et les pêcheries (augmentation des rendements en bordure, valorisation d'une pêche durable…). La création de ZPR est inscrite dans le PAMM. La cohérence du réseau sera jugée selon 5 critères (représentativité, réplication, adéquation, viabilité, connectivité) et l'analyse des lacunes par façade, espèce, habitat, zone fonctionnelle…

Voir ppt : 2015_table ronde Atl-MMN_zones de protection renforcée dans les grandes AMP

Contact : vincent.toison@aires-marines.fr

Natura 2000 & Amphihalins

Panorama général sur la situation des amphihalins en France

Laurent Beaulaton (ONEMA)

11 espèces d'amphihalins sont présentes en métropole. L'esturgeon européen et l'anguille européenne sont en danger critique d'extinction en France mais également en Europe et au niveau mondial. Plus de 10 000 obstacles ont été comptabilisés sur le territoire national ; le changement climatique pourrait avantager certaines espèces comme le mulet porc alors que le saumon Atlantique en pâtirait.

L'arrivée de civelles en Europe a fortement diminué depuis les années 80. L'anguille fait donc l'objet de différentes mesures (CITES, Plan de gestion, diminution du quota de pêche…) L'esturgeon quant à lui, ne se reproduit plus dans le milieu naturel français depuis 1994 et fait l'objet d'un AM de protection depuis 1982, d'un arrêté CITES et d'un Plan National d'Action. Depuis 1995, la reproduction est effective en milieu artificiel et des relâchés à différents stades de développement sont réalisés régulièrement depuis 2007. Le saumon fait l'objet d'un plan (OCSAN). Certains cours d'eau ne sont plus fréquentés par les aloses, la population présente en Gironde s'effondre depuis 2005 alors que celle de la Vire semble en augmentation. La présence de la lamproie marine en mer est très mal connue par manque de données (10 depuis 1868 !), elle est accidentelle sur les côtes et fleuves de la Méditerranée alors que La Vilaine semble de plus en plus fréquentée.

Débat : La pertinence des repeuplements est à relativiser selon l'espèce considérée. Les anguilles relâchées ne sont pas recapturées, il est donc difficile de conclure sur l'efficacité de ces réintroductions. Concernant le saumon, les juvéniles d'élevage ne sont pas adaptés aux conditions locales et leur taux de survie est très faible. Pour l'esturgeon, c'est la solution de la dernière chance car il ne semble plus se reproduire en milieu naturel.

Voir ppt : 2015_table ronde Atl-MMN_amphihalins en France

Contact : laurent.beaulaton@onema.fr

Retour d'expérience de L'ONEMA sur la prise en compte du Saumon en Baie du Mont-Saint-Michel.

Nicolas Surugue, (ONEMA)

La délégation Nord-Ouest de l'Onema expose son retour d'expérience en matière de gestion du saumon atlantique dans le système de la baie du Mont Saint-Michel. Il s'agit là d'appréhender une problématique complexe suivant une approche systémique qui met en relief l'importance des interactions terre-mer tant sur le plan écologique qu'en termes d'usages. Sollicité par le préfet de bassin Seine-Normandie via le Comité de gestion des poissons migrateurs (Cogepomi), l'Onema réalise en 2014 un diagnostic de l'état de la ressource, du dispositif réglementaire, des moyens de contrôle et des usages. Le constat d'un prélèvement excessif sur la ressource est dressé. Une gestion cohérente des pêches de loisirs en mer et sur les fleuves côtiers doit être organisée. L'Onema fait la proposition innovante du partage d'un quota unique réparti entre catégories de pêcheurs en tenant notamment compte des captures par unité d'effort, très variable d'un type de pêche à l'autre. Le projet, soumis à la DEB et la DPMA, au Cogepomi SN et aux usagers de la mer, est actuellement étudié dans le cadre d'une collaboration DIRM, DML, AAMP et Onema.

- Etat des lieux du dispositif
- Etat de santé des populations
- Articulation et application des réglementations Terre/mer

Voir ppt : 2015_table ronde Atl-MMN_saumon_baiemontsaintmichel

Contact : nicolas.surugue@onema.fr

Sports de nature : les méthodes de communications

Typhaine Delatouche (Lorient Agglomération), Philippe Della Valle (Cap Atlantique), Pauline Malterre (SyMEL (CG 50)), Nicolas Daviau (CCBK), Alix Cosquer (université Brest)

Comment communiquer avec les pratiquants de sports de nature ? Qu'ils soient regroupés en association ou plutôt pratiquants libres, quelles sont les méthodes qui fonctionnent ? Quelles sont leurs limites ? Leur coût ? À partir de retours d'expériences, place aux bonnes pratiques !

Description des actions mises en œuvre pour favoriser la communication vers les sportifs sur le site la Natura2000 **Massif dunaire Gavres-Quiberon** et zones humides associées, pour limiter l'interaction homme/oiseaux : charte, formation, partenariats scientifiques et techniques émanant des pratiquant eux-mêmes ; outils de communication développés par Lorient agglo (application web pédagogique, plaquettes, film)

Voir ppt : 2015_table ronde Atl MMN_fréquentation Petite mer de Gavre_AAMP

Contact : tdelatouche@agglo-lorient.fr

Description de la démarche de mise en place d'une charte sur les sites Natura2000 **Marais salants de Guérande et Traicts du Croisic et Dunes de Pen Bron**. Historique, recommandations, limites.

Voir ppt : 2015_table ronde Atl MMN_Charte Croisic

Contact : Philippe.DELLAVALLE@cap-atlantique.fr

Présentation du programme de sciences participatives MarinObs, mis en place sur **l'archipel de Chausey**. Participation à l'acquisition de connaissances, formation des plongeurs à l'identification et sensibilisation de ces sportifs.

Voir ppt :

- *2015_table ronde Atl MMN_MARINOBS*
- *2015_table ronde Atl MMN_poster_MARINOBS*
- *2015_table ronde Atl-MMN_Lettre Heima 5*

Contact : pierre.scolan@manche.fr

L'objectif du projet « la **sensibilisation des pratiquants de sports et loisirs en mer et sur le littoral via les outils numériques** » a pour objectifs de cibler les pratiquants « auto-organisés », les sensibiliser via « leurs » réseaux sociaux ; centraliser et vulgariser l'information sur les sites bretons (phase test sur les sites Natyra2000 en Bretagne), sensibiliser à grande échelle ; donner des clés de compréhension du dérangement, favoriser l'autonomie.
Afin de mieux connaitre les pratiquants de sports de loisir « auto-organisés », donc d'avoir un message et un outil les plus adaptés possibles, un travail en **psychologie environnementale** a été mené.

Voir ppt : 2015_table ronde Atl-MMN_com pratiquants libres

Contact : maisondesdunes@gmail.com

Voir ppt : 2015_table ronde Atl-MMN_psychologie environnementale

Contact : alix.cosquer@univ-brest.fr